

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 Septembre 2015  
à la maison des services et des associations à  
Durrenbach**

Etaients présents : 30

Membres en exercice : 35

Présents : M. HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, OTT Alexis, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, SUSS Charles, WEISBECKER Jean, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Absent(s) : Mme LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred

Excusé(s) : M. SCHNEPP Franck

Invité(s) : Mme MARAJO-GUTMULLER Nathalie, M GUILLON François,

Invités(s) excusé(s) : Mme KOHLER Véronique, M REISS Frédéric

*Réunion du 21.09.2015 – 19h30 – Maison des services et des associations – Durrenbach - Salle de réunion Pechelbronn - Invitation avec ordre du jour envoyée le 15.09.2015 et complété d'un rapport de présentation consultable et téléchargeable sur l'extranet de la communauté de communes et envoyé par mail aux membres du conseil (conseillers ayant communiqué une adresse mail).*

*Invités élus : 50 personnes - 35 élus délégués titulaires et 15 délégués suppléants,*

*8 invités permanents (M. le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg, M. le Député, Mme et M. le conseiller départemental du canton de Reichshoffen, direction de la maison du Conseil départemental du Bas-Rhin Haguenau-Wissembourg, M. le président de la communauté de communes de Wissembourg, M. le trésorier de Woerth, les DNA),*

*Séance publique.*

*Invités autres à cette séance : Non.*

*Intervenants extérieurs :*

*- M. Alain COCHEPIN, bureau d'études ASSIST,*

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 15/09/2015.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

### **Désignation d'un secrétaire de séance,**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. ISEL Roger est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 29.06.2015.**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21septembre2015

Le compte-rendu de la séance du 29.06.2015 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu est approuvé à la majorité, une abstention.

### **Présentation de nouveaux agents :**

**Chargé de mission patrimoine : M. Pascal MARTINET**  
(remplacement de congé maternité de Claire JOHANN)  
Mis à disposition par le CDG67, pour 8 mois (Février 2016)

**Chargée de mission cohésion sociale : Jennifer DROUILLET**  
(remplacement de congé maternité de Claire MAGGI)  
Mis à disposition par le CDG67, pour 7 mois (Mars 2016)

**Conseiller Espace Info Energie (EIE) : Aurélien DUPRAT**  
Poste partagé avec ADEAN et 8 autres CC de l'Alsace du Nord  
Embauche en direct, CDD 3 ans, subventionné à 80 % par l'ADEME/Région

**Agent administratif en comptabilité : Christine STROH**  
Mis à disposition par le CDG67 pour 4 mois, jusqu'au 30.12.2015 : 2 jours par semaine.

**Conseiller en énergie partagé (CEP) : Adrien TUFFEREAU**  
Poste partagé avec la CC de Wissembourg.  
Embauche en direct, CDD 3 ans, subventionné à 70 % par l'ADEME/Région

## **COMMUNICATION – RAPPORTS D'ACTIVITES – CHAUFFERIE L'ECORCE**

### **130.2015 : Rapports d'activités 2014 de la communauté de communes et des différents services-partenaires.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le projet de rapport d'activités 2014 de la communauté de communes ainsi que de ses annexes,*

*Vu le rapport d'exploitation de la chaufferie intercommunale « l'écorce » et de son réseau de distribution de chaleur,*

*Vu la présentation le 03/06/2015 en réunion de travail du rapport d'exploitation 2014 de l'infrastructure par l'exploitant au vice-président référent et au bureau d'études ASSIST,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu la présentation de M Alain COCHEPIN, du bureau d'études ASSIST,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21 septembre 2015

*Entendu l'exposé du président,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :**

- **D'acter de la présentation du rapport d'activités de l'exercice 2014 de la communauté de communes,**
- **D'acter de la présentation du rapport d'exploitation de l'exercice 2014 de la chaufferie intercommunale « l'écorce » et de son réseau de distribution de chaleur,**
- **De demander au président de communiquer le rapport d'activités de la communauté de communes à l'ensemble des communes membres.**

**131.2015 : Exploitation de la chaufferie intercommunale " l'écorce " : transfert de la DSP : avenant n°4 à la convention de délégation de service public.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°138.2008 du 15.12.2008 « Chaufferie collective Morsbronn-Durrenbach : Délégation de service public : choix du délégataire – présentation du rapport », autorisant le président à signer la convention de délégation de service public avec la société Dalkia,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°006.2012 du 27.02.2012 relative à l'avenant n°1 « chaufferie intercommunale « l'écorce » : extension du réseau de chaleur vers l'hôtel restaurant « la source des sens » à Morsbronn-les-Bains »,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°097.2012 du 24.09.2012 relative à l'avenant n°2 «chaufferie collective : avenant au contrat de délégation de service public – caution » du conseil communautaire »,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°140.2014 du 15.12.2012 relative à l'avenant n°3 «chaufferie collective : avenant au contrat de délégation de service public – modification de l'indice gaz et transfert de l'entretien des espaces verts à la communauté de communes »,*

*Considérant la police d'abonnement au réseau de chauffage de la chaufferie intercommunale « l'écorce », en date du 04.04.2011 et ses avenants successifs n°1, 2 et 3,*

*Vu le courrier de la société DALKIA, exploitant la chaufferie intercommunale « l'écorce », en date du 03/08/2015,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu la présentation de M Alain COCHEPIN, du bureau d'études ASSIST,*

*Entendu l'exposé du président,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21septembre2015

*Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre abstentions, décide :**

- **D'émettre un avis favorable au transfert de la délégation de service public par la société Dalkia à la société Ecotral dans le cadre d'un apport partiel d'actifs,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur des communes de Morsbronn-les-Bains et Durrenbach, permettant le transfert la délégation de service public par la société Dalkia à la société Ecotral.**

## **TERRITOIRES À ENERGIE POSITIVE POUR LE CROISSANCE VERTE (TEPCV)**

**132.2015 : Territoires à Energie Positive pour le Croissance Verte (TEPCV) : candidature officielle et programme d'actions.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »,*

*Vu la candidature de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29.11.2014,*

*Considérant que la communauté de communes a été retenue comme territoire à énergie positive pour la croissance verte en devenir,*

*Considérant les délais de dépôt du dossier et les politiques publiques locales,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, huit voix contre, six abstentions, décide :**

- **De rappeler l'engagement de longue date du territoire Sauer-Pechelbronn, « terre des énergies », en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie,**

- De présenter la candidature de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à l'appel à projets de l'Etat en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,
- De valider à ce titre un programme d'actions conforme aux attentes qui comprend en particulier :
  - La réalisation d'itinéraires de circulation douce et notamment de la piste cyclable entre Lembach-Tannenbrück,
  - Une rénovation en « BBC » d'un bâtiment public, en extension de la maison des services et des associations à Durrenbach,
  - Un complément « énergie » des aides à la rénovation des bâtiments patrimoniaux,
  - Une contribution à un éco-quartier BEPOS en bois local par un accompagnement au développement d'une offre commerciale « maison passive en bois local »,
  - Une étude d'orientation stratégique sur les énergies du territoire Sauer-Pechelbronn.
- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération

-----

Une présentation plus globale des politiques publiques en matière de maîtrise de l'énergie est faite, notamment à l'échelle du pays (l'ADEAN), qui complète la démarche de la communauté de communes d'accompagner les communes en la matière avec un conseiller en énergie partagé. Le ciblage des projets fait l'objet de discussions, certains élus s'inquiétant de la non obtention des subventions escomptées.

-----

## DOSSIERS PROJETS

**133.2015 : Requalification de la zone d'activités nord de Woerth (ex site star auto) : étude d'opportunité et de faisabilité : demande de cofinancements : modification de la délibération 095.2015.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 117.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 : « Développement économique : acquisition de l'ensemble immobilier « Star auto » à Woerth »,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21 septembre 2015

*Vu le budget annexe « site économique nord de Woerth »,*

*Considérant les études menées en vue de la requalification économique de la friche industrielle au nord de Woerth « ex Star auto », et notamment l'étude d'opportunité et de faisabilité à réaliser,*

*Vu la délibération n° 095.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 « ZA Nord de Woerth : requalification de la friche économique « Star Autos » à Woerth : étude d'opportunité et de faisabilité, demande de cofinancement »,*

*Considérant le désengagement du Conseil départemental du Bas-Rhin et de la demande de subvention « Massif des Vosges » auprès du Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 (FNADT)*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, la majorité, une voix contre, décide :**

- **De corriger la délibération n°095.2015 et de valider le nouveau plan de financement de l'opération tel qu'indiqué ci-dessous :**

**De fixer le coût d'objectif prévisionnel de l'étude à 50 000 € HT et de solliciter les cofinancements pour les études préalables auprès de la Région Alsace et du Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 (FNADT) selon le plan de financement suivant :**

- **Région Alsace : 40% du coût HT**
  - **Massif des Vosges (Etat FNADT – convention de massif) : 30% du coût HT**
  - **A charge de la communauté de communes : 30 % du coût HT**
- **D'autoriser le Président à signer tout document concourant à la présente délibération, et nécessaire à l'établissement de l'étude d'opportunité et de faisabilité.**

**134.2015 : Aménagement de la zone d'activités au sud de Woerth : modification de l'AVP concernant l'adduction en eau potable de la zone et avenant n°4 sur le marché de MOE : révision du forfait de rémunération d**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°112.2013 en date du 23.09.2015 « aménagement de la zone d'activités sud de Woerth : validation de l'avant-projet (AVP) et du plan de financement correspondant,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21septembre2015

*ainsi que du forfait de rémunération définitif du MOE, et signature des conventions avec les concessionnaires de réseaux »,*

*Vu le courrier du SIAEP du canton de Woerth et environs en date du 17.02.2014 informant la communauté de communes de la décision de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'AEP de la zone à la communauté de communes et fixant une participation forfaitaire de 15 000 € HT à la communauté de communes,*

*Considérant le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec M2I et ses avenants successifs,*

*Considérant la demande d'avenant établie par le maître d'œuvre en date du 03.09.2015,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :**

- **De fixer le forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre à 41 317,50 € (soit 3,75% du coût d'objectif de 1 108 000 € HT, soit + 2 880 €),**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant correspondant et tout autre document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

### **135.2015 : Zone d'activités touristique à Morsbronn-les-Bains : poursuite de l'acquisition des terrains.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n°065.2004 du conseil communautaire du 13.09.2004 : demande d'intégration de la ZAC de Morsbronn-les-Bains dans l'étude Alsace du Nord (thermalisme),*

*Vu la délibération n° 052.2005 du conseil communautaire du 21.03.2005 décidant de constituer un réserve foncière sur l'emprise de la ZAC de Morsbronn-les-Bains,*

*Vu la délibération n° 062.2005 du conseil communautaire du 21.03.2005 : ZAC thermale à Morsbronn-les-Bains : acquisition de terrains, mission SAFER,*

*Vu la délibération n° 086.2005 du conseil communautaire du 26.09.2005 : ZAC thermale à Morsbronn-les-Bains : procédure d'acquisition des terrains,*

*Vu la délibération n° 074.2006 du conseil communautaire du 26.06.2006 : ZAC thermale à Morsbronn les Bains : acquisition des terrains, prix d'acquisition,*

*Vu la délibération n° 094.2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 : ZAC thermale à Morsbronn les Bains : convention d'occupation temporaire SAFER,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21septembre2015

*Vu la délibération n° 095.2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 : ZAC thermale à Morsbronn-les-Bains : acquisition des terrains, prix d'acquisition - précisions complémentaires à la délibération n° 074/2006,*

*Vu la délibération n° 096.2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 : ZAC thermale à Morsbronn les Bains : acceptation du droit de préemption cédé par la commune de Morsbronn-les-Bains,*

*Vu la délibération n° 097.2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 : ZAC thermale à Morsbronn-les-Bains : engagement des démarches nécessaires à la constitution d'un dossier de D. U. P.*

*Vu la délibération n° 062.2007 du conseil communautaire du 18.06.2007 : ZAC thermale à Morsbronn-les-Bains : suppression de la ZAC dite des Cybéliades,*

*Vu la délibération n° 082.2007 du conseil communautaire du 10.09.2007 : ZAC thermale à Morsbronn les Bains : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDAU,*

*Vu la délibération n° 098.2007 du conseil communautaire du 12.11.2007 : ZAC thermale à Morsbronn les Bains : objectifs poursuivis et modalités de concertation en vue de la création de la zac,*

*Vu la délibération n° 083.2010 du conseil communautaire du 27.09.2010 : ZAC thermale à Morsbronn les Bains : versement d'indemnités complémentaires,*

*Considérant les opérations d'acquisition de terrains menées jusqu'à présent sur le site concerné,*

*Vu les conventions en cours avec la SAFER,*

*Considérant l'avis du service des Domaines en date du 18.03.2015,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :**

- **D'acquérir les terrains suivants et d'en fixer le prix d'achat, au vu de l'avis des Domaines, à 200 € HT par are, net vendeur, sur le ban de la commune de Morsbronn-les-Bains, cadastrés :**

**Conjoints BURGER Martin**

**3 parcelles cadastrées 220074, 220106 et 220107,  
d'une superficie totale de 29,03 ares, soit 5 806 € HT,**

**Famille DAAB (succession SCHMITT),**

**7 parcelles cadastrées 220168, 220078, 220080, 220224, 220068, 230113 et 230114,  
d'une superficie totale de 57,42 ares, soit 11 484 € HT,**

**M. BRACONNIER Freddy (succession Braconnier Ernest)**

**6 parcelles cadastrées 2200065, 220164, 220188, 230058, 230137 et 230139,  
d'une superficie totale de 49,81 ares, soit 9 962 € HT,**

- **De fixer les indemnités à payer pour arbres fruitiers ou boisements, selon l'expertise de COSYLVAL effectué en juillet 2015, à savoir :**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21 septembre 2015

Conjoints BURGER Martin : 829 € (arbres),  
Famille DAAB (succession SCHMITT) : 1 140 € (arbres),  
M. BRACONNIER Freddy (succession Braconnier Ernest) : 1 054 € (arbres),

- De prendre en charge les frais découlant des actes notariés et de l'intervention de la SAFER,
- De prendre en charge l'indemnisation des exploitants agricoles des parcelles acquises, selon l'expertise de la Chambre d'agriculture,
- De rattacher ces terrains au budget annexe « Zone d'activité thermique Morsbronn-les-Bains »,
- D'acter que les terrains acquis seront gérés, en attente de l'aménagement de la zone d'activités, par la SAFER Alsace, conformément à la convention de mise à disposition en cours,
- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération, en particulier l'acte notarié.

## SERVICE OM

### **REPORT.2015 : Service de collecte et de traitement des OM : admissions en non-valeur.**

Les élus souhaitent, avant de valider les admissions en non-valeur, se réserver la possibilité de contacter les débiteurs concernés, afin d'assurer un éventuel encaissement complémentaire. A ce titre, ce point est reporté, les informations concernant les débiteurs seront envoyées aux élus communaux.

### **INFO.2015 : Etudes en cours concernant le fonctionnement du service (Grenelle II, redevance incitative).**

Le vice-président en charge du dossier fait un point d'information sur l'avancement des opérations entreprises suite au Grenelle II, et notamment la mise en place de la redevance incitative. Les différents modes d'organisation du service sont évoqués et débattus, aucune décision n'est prise à ce jour, la commission environnement devant continuer ses travaux afin de pouvoir proposer un mode de fonctionnement du service et les variables de financement.

## OPERATIONS PROGRAMMEES

### **136.2015 : Attribution de subventions opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial.**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21septembre2015

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,*

*Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,*

*Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en euro pour cette opération,*

*Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,*

*Vu la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,*

*Vu la délibération n° 034.2009 du conseil communautaire du 25.05.2009 modifiant le règlement,*

*Vu la délibération n°069.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 prévoyant un conventionnement avec le conseil général,*

*Considérant l'avis de la commission habitat-patrimoine d'attribution du 29 juillet 2015,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du vice-président Jean MULLER,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :**

- **D'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :**

**Enduit à la chaux**

**320,76 € (103.47 m<sup>2</sup> x 3,10 €) enduit à la chaux  
Soit un total de 320,76 € à Jean Yves AUDRIN (Forstheim)**

## **FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

### **137.2015 : Budget principal 2015 : décision budgétaire modificative n°1.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n° 085.2015 du 13.04.2015 : « budget principal : approbation du tableau des contributions et participations à verser en 2015 »,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n° 088.2015 du 13.04.2015 : « approbation du budget principal 2015 »,*

*Considérant les modifications de programmes et les notifications reçues,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :**

- **De modifier le budget principal comme suit :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Objet</b>	<b>Compte et montant (+-)</b>	<b>Objet</b>	<b>Compte et montant (+-)</b>
Synbol	+ 2000 € au 6554	Synbol	- 4000 € au 7478
Synbol	- 2000 € au 6574		
Synbol	- 18000 € au 6226		
		FPIC	+ 16000 € au 7325
		DGF	- 1300 € au 74124
		DGF	- 8600 € au 74126
Amortissement des fonds de concours (écriture d'ordre-contrepartie du 040/139141)		Amortissement des fonds de concours (écriture d'ordre-contrepartie du 040/139141)	+ 2875 € au 042/777
E q u i l i b r e (contrepartie du 021)	+ 18000 € au 023	IDL	- 4975 € au 77111

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Objet</b>	<b>Compte et montant (+-)</b>	<b>Objet</b>	<b>Compte et montant (+-)</b>
Amortissement des fonds de concours (écriture d'ordre-contrepartie du 042/777)	+ 2875 € au 040/139141		
		E q u i l i b r e	+ 18000 € au 021

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 21septembre2015

		(contrepartie du 023)	
		Equilibre (minoration subventions CD67)	- 15 125 € au 1323

- **De modifier le tableau annexe au budget principal relatif aux contributions comme suit :**

Ajout	Sycoparc	Portage Synbol participation CCSP	2015	+ 2 000 €
Modification	Divers	Non affecté (réserves – à baisser)	2015	- 2 000 €

## ELUS

### **138.2015 : Représentation de la communauté de communes dans les organismes partenaires : CA du Collège de Woerth.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 092.2014 du conseil communautaire du 28.04.2014 : « Représentations : élections-désignations des représentants de la communauté de communes aux organismes extérieurs »,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une x abstention, décide :**

- **De nommer M. Alfred KREISS en tant que représentant suppléant de la communauté de communes, Mme Mireille CABIROL DE ST GEORGES étant titulaire, auprès du conseil d'administration du collège Mac Mahon de Woerth.**

## DIVERS ET INFORMATIONS

### **Points divers soulevés en séance.**

Aucun point n'a été soulevé en séance.

### **Informations.**

- **Schéma de mutualisation : avancement du dossier,**

Le dossier est actuellement conduit en interne avec l'appui du Centre de Gestion. Suite à la délibération prise en mai 2015, une première réunion d'information avait été organisée le 27 mai à destination des conseillers communautaires. Un questionnaire a été formalisé et communiqué à l'ensemble des communes, permettant de recenser les axes de coopération. Parallèlement, une consultation a été organisée afin de s'adjoindre les services d'un consultant extérieur, nous assistant pour la démarche. Une première étape se limite à l'analyse des flux financiers au sein du bloc communal et des moyens. Une seconde étape, non encore actée, nous permettrait de bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'un projet de territoire incluant un pacte financier et un schéma de mutualisation.

Dès réception des questionnaires (nous avons réceptionné à ce jour 14 questionnaires sur 24), une première synthèse pourra être établie, les élus devant se prononcer ensuite sur la poursuite de la démarche.

- **mise en place d'un itinéraire de formation pour les agents techniques et ATSEM,**

La quasi-totalité des communes a répondu au questionnaire de recensement, qui a été transmis au CNFPT. Le CNFPT analyse les réponses et nous fera une proposition de cycle de formation qui se déroulera sur notre territoire ou en partenariat avec un territoire voisin (CC Niederbronn-les-Bains).

- **Décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués,**

- Divers dossiers d'assurances véhicules,
- Depuis le 1er janvier 2015 : 30 marchés publics notifiés, et depuis le 29 juin 2015 : 6 marchés publics notifiés dont :
  - « Mission d'accompagnement pour la mise en œuvre d'une démarche zéro-phytosanitaires à l'échelle de 6 communes du territoire de la CCSP » : 1 marché de services signés par M. Jean Muller,
  - « Fourniture de biens et autres prestations de services dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative des OM » : 1 marché de fournitures signés par M. Jean Muller,
  - « Fourniture et installation d'une solution informatisée de billetterie pour la MROF » : 1 marché de fournitures signé par M. Charles Schlosser,
  - « Viabilisation de la zone d'activités Sud de Woerth » : 2 marchés de travaux signés par M. Roger Isel,
  - « Création de voies vertes ou d'itinéraires cyclables sur espaces partagés ou en site propre. Liaisons cyclables Kutzenhausen-Preuschkorf et Preuschkorf-Liebfrauenthal » : 1 marché de travaux signé par M. Jean-Claude Ball.

- **Planning prévisionnel des prochaines réunions :**

Un conseil communautaire supplémentaire est programmé le 12 octobre 2015.

Conseils communautaires : 21 septembre, 12 octobre, 2 novembre, 14 décembre.

### **Documents annexes :**

Néant.

Le président donne la parole à Mme MARAJO, conseillère départementale, qui apporte des informations sur l'itinéraire cyclable envisagé entre Obersteinbach et Ludwigswinkel (sur certains plans apparaît une route départementale, ce qui serait une erreur sur le cadastre). Mme MARAJO fait ensuite un compte rendu sommaire de la réunion entre le préfet et le président du conseil départemental et sur la situation financière contrainte de l'instance départementale. Le CD67 devra continuer à trancher dans ses politiques volontaristes.

Le président donne la parole à M Kennel, sénateur, qui appuie son intervention sur le décalage entre le discours parisien et l'action locale. M Kennel commente certains points du conseil, apporte des informations concernant le développement de Valvital, et sur le fonctionnement de l'enveloppe parlementaire (toute demande de cofinancement ne doit pas faire l'objet d'un commencement de travaux, un simple devis portant la mention « bon pour accord » valant démarrage des travaux).

Le président clôt la séance du conseil communautaire à 22h30,

Fait à Durrenbach, le 28/09/2015

Le secrétaire de séance  
M. ISEL Roger



Le président  
Jean-Marie HAAS





